

# Professeur décapité : la fille du père qui a porté plainte n'aurait pas assisté au cours

Le parent de l'élève plaignante appelait sur les réseaux sociaux à s'unir, afin que ce professeur «ne reste plus dans l'Éducation nationale.»

Par Le Figaro

Publié il y a 2 heures, mis à jour il y a 1 heure



Une jeune fille scolarisée dans le collège du Bois d'Aulne de Conflans-Saint-Honorine a participé aux vidéos exigeant la suspension du professeur décapité, alors qu'elle n'était pas son élève. *BERTRAND GUAY / AFP*

Une jeune collégienne, dont le père de 48 ans avait porté plainte le 8 octobre contre Samuel Paty, pour «*diffusion d'images pornographiques*», n'a pas en réalité assisté à son cours sur la liberté d'expression, montrant les caricatures de Mahomet, rapportent

*Europe 1* et *Le Parisien*. Une enquête était ouverte à la suite de cette plainte. Le 12 octobre, le professeur avait en retour porté plainte pour diffamation.

Samedi 17 octobre, le procureur de la République antiterroriste, Jean-François Ricard, a précisé que le père de l'élève plaignante était en garde à vue au lendemain de la décapitation de Samuel Paty. Il s'avère que ce parent d'élève a une demi-sœur qui a « *rejoint l'organisation Etat islamique en 2014 en Syrie et elle fait, à ce titre, l'objet d'un mandat de recherche par un juge d'instruction antiterroriste* », a déclaré le procureur.

Dès le 7 octobre, après le cours de Samuel Paty le lundi 5 sur la liberté d'expression, cet homme s'est plaint sur les réseaux sociaux de l'attitude de ce professeur. Il a dénoncé « *une offense du sacré* » pour avoir montré à des élèves de quatrième, dont sa fille assure-t-il, des caricatures du prophète Mahomet. Puis, ce père exhorta « *ses lecteurs à écrire au collectif contre l'islamophobie en France, à l'inspection académique, au ministre de l'Education nationale ou au président de la république.* »

Le 8 octobre, en soirée, cet homme a diffusé une vidéo très relayée sur les réseaux sociaux : il révèle l'identité du professeur, le qualifie de « *voyou* » et appelle à la mobilisation.

Lors d'un rendez-vous avec la principale du collège le matin même, cet homme sera accompagné d'un individu connu des services de renseignements, issu de la mouvance islamiste.

Ce militant islamiste, actif en France depuis le milieu des années 2000, se dit « *responsable des imams de France* » et est fiché S. Après l'entrevue avec la principale du collège, pendant laquelle les deux hommes affirment que les enfants « *ont été agressés dans leur*

*intégrité psychologique*», ces derniers refusent de rencontrer Samuel Paty. Ils menacent également d'inviter les musulmans à manifester devant le collège, selon *Le Parisien*.

Le 12 octobre, une nouvelle vidéo de 10 minutes est diffusée sur les réseaux sociaux, intitulée «*L'islam est le prophète insultés dans un collège public.*» Le militant islamiste, accompagné du père et de sa fille, explique qu' «*Emmanuel Macron a attisé la haine entre les musulmans.*» Convoqués le 14 octobre au commissariat, le père et sa fille ne se sont pas présentés, selon le procureur.

Avant de passer à l'acte le 16 octobre, le terroriste tchétchène a eu connaissance de ces vidéos et les a relayées sur les réseaux sociaux. Les liens entre les trois ne sont pas établis. Les deux hommes, ainsi que neuf autres personnes, étaient toujours en garde à vue dimanche matin.